Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le



## **REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU JURA** COMMUNE DE VAL-SONNETTE

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

## **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2023-31

En exercice 18

Présents 14 Séance du 10 juillet 2023

Votants

17 Date de la Convocation

L'an deux mil vingt-trois,

03/07/2023

et le dix juillet,

Date de l'affichage

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,

03/07/2023

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

séances.

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Fixation prix vente de bois

Présents: Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD,

Jacques BONNIER, Marion ATRON, Sébastien BLANCHON, Sophie

DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Valérie PAROLA, Anthony LAINE, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET

Absents: Thomas GAND (pouvoir à M. ATRON), François-Damien GROS, Claudine MARCHAND (pouvoir à C. FOURNIER), Irène ROUCHE (pouvoir à B.

MONNET)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la Maire précise que régulièrement la commune doit procéder à l'abattage d'arbres communaux qui menacent de tomber et sont de ce fait dangereux.

Afin de pouvoir mettre en vente ce bois, il convient de fixer le prix de vente comme suit :

- Coupé en 1m 32€ le stère, pris en bord de route
- En billes 25€ le stère, volume à vérifier après coupe en 1m

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- -VALIDE le prix de vente au stère ci-dessus détaillé,
- -AUTORISE Madame la Maire, à signer tout document afférent à la présente décision.

Fait et délibéré A VAL-SONNETTE, le 10/07/2023 POUR EXTRAIT CONFORME

La Maire, MONNET Brigitte onne